

**Délibération
n°2026.066**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 0
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil,
sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER Vincent, JALBY Jean-Paul, LAPORTE Alexandre, NOEL Patrick, PETIT Jean-Pierre, THOMAS Corine.

Objet :

**Délégation du Conseil
Municipal au Maire :
dépôt des demandes
d'urbanisme**

Absent avec procuration : /

Absente excusée : MAZOUZ Josiane

Absent non excusé : /

Secrétaire : NOEL Patrick

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L. 2122-23 ;

En application de l'article L.2122-22 alinéa 27 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de permettre une simplification des démarches administratives, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui déléguer, pour la durée de son mandat, le pouvoir de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux pour les projets n'entraînant pas la création ou la disparition d'une surface au plancher strictement supérieure à 1000 m², ou dans le cadre d'un permis d'aménager pour une surface maximum de 4 hectares.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée.

AUTORISE que la présente délégation soit exercée par le suppléant de Monsieur le Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

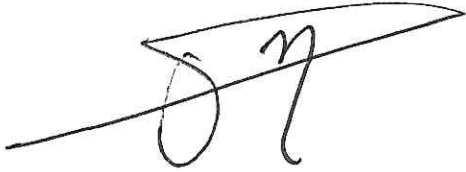
Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 018-211802335-20260709-2026066-DE

Le Secrétaire, M. NOEL Patrick



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 10 juillet 2026

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 9 juillet 2026
Le Maire, Christian DELESGUES

